ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PESD

Question écrite n° 41762

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le collège européen de sécurité et de défense. Destiné à harmoniser la formation des militaires européens, il souhaiterait savoir à quelle date il devrait être mis en place.

Texte de la réponse

Le 17 novembre 2003, le Conseil des ministres de l'Union européenne (UE) a approuvé la « politique de formation de l'UE » dans le domaine de la politique européenne de sécurité et de défense. Le Conseil des ministres de l'UE a également demandé au comité politique et de sécurité d'examiner la proposition de création d'un collège européen de sécurité et de défense (CESD). Cette proposition, émanant à l'origine d'une initiative de la France et de l'Allemagne, vise à la promotion d'une culture commune des cadres civils et militaires des États membres de l'UE dans le domaine de la défense et de la sécurité. Un séminaire de réflexion, relatif à la création d'un tel collège, a été organisé par la France à Paris en février 2004. Rassemblant des experts de tous les États membres, du secrétariat général du conseil et de la commission, il a abouti à l'élaboration d'un projet de concept de CESD, transmis au comité politique et de sécurité de l'UE au début du mois de mars 2004. Une session expérimentale sera conduite par huit pays membres de l'UE dès l'automne 2004, afin d'étudier et d'éprouver le concept de CESD. Le collège fonctionnera selon le principe d'une mise en réseau des institutions nationales existantes. Cinq modules d'une semaine chacun seront ainsi organisés successivement par l'Allemagne en septembre, puis conjointement par la Belgique, la France et le Luxembourg en novembre, par les Pays-Bas en décembre, par l'Espagne et l'Autriche en janvier et enfin par l'Italie en février ou mars 2005. Au vu des résultats de cette session, la version actuelle du concept sera évaluée et éventuellement amendée, avant d'être validée et transformée en structure permanente. Ainsi, le CESD pourrait être mis en place dans sa version définitive à l'automne 2006.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41762
Rubrique : Union européenne
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4582
Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6420